

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL

du 25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 25 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, GATESOUBE, AMOUREUX, ABRIOUX, AMIOT, PLANTEVIGNE, BEAUJEAN et PERRIOT

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs LOISEAU, THILLIER, LONCHAMPT, BOUYER et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, TARQUIS, HUME, BOUILLON et ROCHUT

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Madame DE PELICHY, Messieurs NIEUVIARTS, HENRY et DAVID

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Monsieur PAVEAU (C.C.C.S.), Monsieur DELANOUE (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON (C.C.S.E.) et Madame GASSELIN (C.C.S.R.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat

Madame Corine M'BEMBA, comptable

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté des services administratifs.

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical, **monsieur ABRIOUX**, nouveau délégué de la commune d'Orçay désigné par la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

Monsieur le président demande aux membres du comité syndical qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour. Il concerne le recrutement d'un CUI-CAE. Les membres du comité syndical acceptent l'ajout de ce point.

I – Recrutement d’un CUI-CAE :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la personne retenue par la commission du personnel a décliné l’offre pour le poste d’un ambassadeur du tri. Une candidature reçue il y a quelques jours bénéficie de l’éligibilité au dispositif d’un CUI-CAE (contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement à l’emploi).

Les CAE étant prioritairement proposés aux collectivités territoriales et aux établissements publics territoriaux, le SMICTOM a l’opportunité d’y recourir, conciliant ainsi ses besoins avec la perspective d’aider un demandeur d’emploi à s’insérer dans le monde du travail.

Un CAE pourrait être conclu pour recrutement d’un ambassadeur du tri sur la base de 35 heures par semaine.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de l’autoriser à signer la convention et le contrat de travail correspondant pour une durée de 12 mois. Il est précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois. L’aide de l’Etat portera sur 60% du SMIC brut par heure travaillée dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur LOISEAU regrette que la commission n’ait pas été informée de cette situation.

Monsieur le Président souligne que cette candidature n’a été reçue que mardi.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l’unanimité.

II – Affectation de résultat :

Les résultats de l’exercice sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : **579 103,90 €**
- Excédent d’investissement : **578 528,45 €**

Sur proposition des membres du bureau, il est proposé de ne pas modifier le taux de TEOM, à savoir **12,80 %**.

Aussi, il est proposé d’affecter l’excédent de fonctionnement comme suit :

- **420 509 €** seront inscrits au compte 1068 en section d’investissement.

Ces crédits seront utilisés dans le cadre de la mise en conformité des déchèteries.

- **158 594,90 €** seront inscrits au compte 002 en section de fonctionnement.

Ces crédits correspondent au montant nécessaire à l’équilibre du budget sur la base d’un taux de TEOM de 12,80 %.

Quant à l’excédent d’investissement (**578 528,45 €**), il sera inscrit au 001 dans la section recettes d’investissement.

Monsieur LOISEAU s’interroge sur le fait que les excédents avec les centimes ne soient pas repris dans le budget.

Monsieur DEZELU précise que la comptabilité publique impose que les budgets soient construits sans chiffre après la virgule.

III – Vote du budget 2015 :

Monsieur le Président donne lecture des éléments du budget tel que proposé par les membres du bureau et de la commission des finances.

Ce projet est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent le budget 2015 tel que proposé.

Le produit attendu est le suivant :

- La communauté de communes de Cœur de Sologne :	1 030 819 €
- La communauté de commune Sologne des Rivières :	1 263 307 €
- La communauté de communes Sologne des Etangs :	322 044 €
- La communauté de communes de la Ferté Saint Aubin :	1 106 858 €
- La commune de Loreux :	25 238 €
Total :	3 748 266 €

En conclusion, le budget 2015 s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	4 959 560 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	3 121 164 €

L'examen des comptes amène quelques interrogations de la part de **monsieur LOISEAU**, pour les comptes 6533 et 6534.

Le compte **6533** correspond à la cotisation pour la retraite du Président.

Quant au compte **6534**, une réserve a été inscrite en 2014 dans la mesure où la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 prévoit l'affiliation au régime général des élus locaux.

Face à l'incertitude concernant l'application de cette affiliation pour le Président, il avait été décidé d'inscrire 800 € en 2014.

Finalement, il s'avère que les indemnités perçues dans les syndicats mixtes ne sont pas soumis.

C'est pourquoi, aucun crédit n'est prévu pour 2015.

IV – Tarifs des dépôts en déchèterie :

Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués depuis 2012, à savoir :

- Déchets verts : 12 € / m³
- Toute autre sorte de déchets : 41 € / m³.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

V – Autorisation de lancer le marché « acquisition d'une benne à ordures ménagères » :

Dans le cadre des orientations budgétaires, des crédits ont été inscrits au budget pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.

Il est donc demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le monsieur le Président à lancer cette consultation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

VI – Questions diverses :

Il n'est fait état d'aucune question diverse.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de sensibiliser les services de leur commune pour informer le SMICTOM lors de travaux engendrant des difficultés à collecter les déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45